



Présents : S. Berger, G. Bouhin, M. Chapellier, I. Cuenot, M. Destaing, F. Dole, C. Gabry, F. Garcia, JP. Gurtner, B. Jeannin, A. Louvrier, O. Marlot, C. Michel, N. Pecot, O. Regnier, J. De La Rochefoucauld, M. Saulnier, L. Schneider, N. Sievert, I. Vinay, T. Vuittenez

Excusés : R. Aranda (procuration à N.Pecot), A. Carrière (procuration à M.Destaing)

Les conseillers sont invités à s'installer dans la salle socio-culturelle à l'appel de leur nom par Guy Magnin-Feysot, maire sortant.

Election du maire

Guy Magnin-Feysot, Maire sortant, laisse la présidence à la doyenne du nouveau conseil, Madeleine Chapellier, pour diriger le vote.

Un seul candidat se présente, Marc Saulnier.

Résultat du vote à bulletin secret : 19 voix pour, 4 bulletins blancs

Marc Saulnier est élu Maire de la commune de Levier.

Election des adjoints

Sur proposition du Maire, le conseil décide, par un vote à bulletin secret, d'élire quatre adjoints au lieu des six autorisés.

Une seule liste est présentée.

Résultat du vote à bulletin secret : 23 voix pour

Sont élus :

1^{ère} adjointe, Nathalie Sievert

2^{ème} adjoint, Thierry Vuittenez

3^{ème} adjointe Isabelle Cuenot

4^{ème} adjoint François Garcia

Composition du conseil municipal

M. Saulnier, N. Sievert, T. Vuittenez, I.Cuenot, F. Garcia, C. Gabry, F. Dole, L. Schneider, C. Michel, M. Destaing, O. Regnier, A. Louvrier, G. Bouhin, S. Berger, O. Marlot, M. Chapellier, N. Pecot, A. Carrière, R. Aranda, I. Vinay, JP. Gurtner, B. Jeannin, J. De La Rochefoucauld.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra vendredi 5 juin à 20h00 à la salle socio-culturelle.



Présents : S. Berger, G. Bouhin, M. Chapellier, I. Cuenot, M. Destaing, C. Gabry, F. Garcia, JP. Gurtner, B. Jeannin, A. Louvrier, O. Marlot, C. Michel, N. Pecot, O. Regnier, J. De La Rochefoucauld, M. Saulnier, L. Schneider, N. Sievert, I. Vinay, T. Vuittenez

Excusés : R. Aranda, F. Dole procuration respectives à N. Pecot et L. Schneider
Pas d'auditeur.

1) Informations sur le fonctionnement du conseil

Le Maire informe les membres du conseil municipal de son organisation et de son fonctionnement.
Un règlement intérieur sera rédigé dans les 6 mois conformément aux nouvelles dispositions.

2) Pouvoirs en faveur du Maire

Le conseil municipal a délégué au Maire l'ensemble des attributions énumérées à l'article L.2122-22. Du Code Général des Collectivités Territoriales avec les précisions suivantes :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractère fiscal dans la limite de 150 € ;
- Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget dans la limite de 100 000 € ;
- Exercer au nom de la Commune les droits de préemption et de priorité pour toute opération pourvue d'un intérêt général ;
- Intenter toute action au nom de la Commune et la défendre contre toute action intentée contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules communaux dans la limite de 1 000 € ;
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 300 000 € ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention.

Accord à l'unanimité

3) Composition des comités consultatifs

Ces comités se réunissent pour traiter les sujets inhérents à chaque domaine et faire des propositions au conseil municipal. Ils sont mixtes, c'est-à-dire composés d'élus et d'habitants de Levier. Chaque élu sera membre de 2 commissions au maximum. Le Maire est membre de droit de chaque comité qui est mené par un adjoint.

- ⇒ Chantiers – Bâtiments communaux, mené par Marc Saulnier (12 personnes)
 - Suivi et mise en place des grands chantiers
 - Gestion patrimoniale des bâtiments communaux
- ⇒ Espace Forestier – Agriculture – Voie de desserte, mené par Marc Saulnier (12 personnes)
 - Gestion de l'espace forestier et agricole. Stratégie d'avenir (essences, ressources, partage des espaces...)
 - Etablir un budget pluriannuel d'investissement et prioriser.
 - Développer avec le comité communication les chemins de randonnées

- ⇒ Communication – Animations Culturelles – Intergénérationnel, mené par Nathalie Sievert (12 personnes)
 - Démocratie participative
 - Organisation et promotion d'animations
 - Assurer l'intendance des fêtes et cérémonies
 - Elaborer toute action favorisant le rapprochement intergénérationnel
- ⇒ Vie associative, mené par Thierry Vuittenez
 - Projet réhabilitation de la salle des sports
 - Organisation et attribution des subventions
 - Planning d'utilisation des salles communales
- ⇒ Petite enfance, mené par Isabelle Cuenot
 - Petite enfance : Micro-crèche
 - Projet du périscolaire
- ⇒ Enfance-Jeunesse, mené par Isabelle Cuenot
 - Enfance et école dont le projet du périscolaire
 - Jeunesse : identifier les besoins des enfants et adolescents
 - Animation du conseil des enfants
- ⇒ Voirie-Réseau-Urbanisme, mené par François Garcia (12 personnes)
 - Projet station d'épuration avec la commission chantiers
 - Gestion des réseaux d'eaux, assainissement, des réseaux secs et des zones de couverture GSM
 - Gestion du réseau routier – Etude d'un projet de piste cyclable
 - Répondre aux demandes des problématiques urbanistiques

Ces comités consultatifs vous attendent, venez vous inscrire en Mairie jusqu'au 26 juin 2020.

4) Commissions et diverses délégations

Commission « Appels d'offres, adjudication » :

1 seule liste déposée

4 titulaires : M. Saulnier, N. Sievert, T. Vuittenez, O. Regnier

4 suppléants : F. Garcia, C. Gabry, G. Bouhin, I. Cuenot

Vote à bulletin secret 19 voix pour 4 blancs

Délégation au Syndicat des Eaux de Dommartin :

2 titulaires : F. Garcia, T. Vuittenez

2 suppléants : C. Michel, G. Bouhin

21 voix pour 2 abstentions

Délégation au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

4 élus : M. Saulnier, I. Cuenot, A. Louvrier, M. Chapellier

4 suppléants : N. Sievert, I. Vinay, T. Vuittenez, B. Jeannin

Accord à l'unanimité

Délégation au C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale, concerne le personnel salarié) :

Délégué : F. Garcia

Suppléant : O. Marlot

Accord à l'unanimité

Correspondant-défense :

1 élu : N. Pecot

Accord à l'unanimité

Délégués à la Commission des Impôts :

S. Berger, N. Pecot, A. Louvrier, B. Jeannin.

5) Délégations auprès des adjoints

Madeleine Chapellier est proposée pour le poste de conseillère déléguée à la communication auprès de Nathalie Sievert, 1^{ère} adjointe.

Guillaume Bouhin est proposé pour le poste de conseiller délégué à la Gestion courante des bâtiments et salles communales, et Vie associative auprès de Thierry Vuittenez, 2^{ème} adjoint.

Marie Destaing est proposée pour le poste de conseillère déléguée à l'Enfance, Petite enfance et Jeunesse auprès d'Isabelle Cuenot, 3^{ème} adjointe.

Christophe Michel est proposé pour le poste de conseiller délégué à la Voirie-Réseaux-STEP, auprès de François Garcia, 4^{ème} adjoint.

Accord à l'unanimité

6) Indemnités des élus

Le Maire :

L'indemnité est fixée par l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales selon le barème lié à la taille de la commune.

Le Maire abandonne 20% de son indemnité au profit de projets environnementaux. Cette décision sera renouvelable chaque année.

Le Maire propose un taux de 41.28 % de l'indice brut terminal de référence de la fonction publique territoriale, correspondant à une indemnité brute de 1 605 €.

22 voix pour, 1 blanc

Les adjoints :

Les adjoints percevront 15.84 % de l'indice brut terminal de référence de la fonction publique territoriale, correspondant à une indemnité brute de 620 €.

Les conseillers délégués percevront 3.69 % de l'indice brut terminal de référence de la fonction publique territoriale, correspondant à une indemnité brute de 150 €. Cette somme est soustraite aux indemnités des adjoints.

22 voix 1 blanc

7) Maison France Services

Le Maire nous informe de l'avancement du projet d'implantation d'une Maison France Services sur la commune de Levier pour répondre aux besoins de la population locale et environnante.

La décision finale interviendra après l'installation de tous les conseils municipaux et communautaires.

8) Démocratie participative

L'inscription se fera en priorité via le site internet officiel de la commune de Levier sur : levier.fr ou avec le formulaire et la note explicative joints à la feuille municipale.

9) Liste des élus à la CCA800

Les 9 membres élus du conseil municipal qui siégeront à la CCA800 sont :

Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Frédéric Dole, Isabelle Cuenot, François Garcia, Coralie Gabry, Christophe Michel, Léonie Schneiter, Bernard Jeannin.

10) Subventions aux associations

Dans le contexte COVID19 et pour faciliter la vie des associations, nous proposons de renouveler sur simple demande le montant de subvention de la saison précédente.

20 voix pour et 3 abstentions (président et vice-président d'associations concernées)

Nous vous présentons les avantages en nature alloués aux différentes associations.

Les coûts d'exploitation des infrastructures (énergies, eau, taxes, contrôles périodiques, assurances, ordures ménagères, entretien, maintenance, charges de personnels...) alimentent la base de données qui est à disposition des présidents.

La municipalité est heureuse de soutenir ses associations et espère que ces éléments contribueront à ce que chacun s'approprie les infrastructures et veille à les pérenniser.

Tableau récapitulatif

ASSOCIATION	Avantage en Nature	Subvention votée	€ TOTAL
AS LEVIER	42 031	4 670	46 701
Collège St JOSEPH et Lycée LA SALLE	16 759	0	16 759
GYM APL	12 767	1 250	14 017
MUSICART'S	12 396	0	12 396
Ecole PERGAUD	12 181	0	12 181
HANDBALL LEVIER	9 094	1510	10 604
Ecole JEANNE D'ARC	9 354	0	9 354
TENNIS CLUB LEVIER	6 781	350	7 131
JUDO CLUB LEVIER	5 238	900	6 138
CARREAU LEVITIEN	3 472	1 100	4 572
ATELIER CREATION	2 571	0	2 571
CLUB 3 ^{ème} AGE	2 170	380	2 550
DONNEUR DE SANG	2 260	160	2 420
FOYER DE VIE	2 352	0	2 352
BADLEVIER	1 598	460	2 058
SYSTEME V	1 779	0	1 779
ALS LOISIR ET SPORT	1 442	0	1 442
ESCRIME LA BOYARDE	0	1 280	1 280
POMPIERS	1 267	0	1 267
FAMILLES RURALES	555	600	1 155
CCFD	822	0	822
SOLUNA	416	300	716
ALCOOLIKES A	708	0	708
RANDNNEURS DES SAPINS	188	450	638
COMITE DES FETES	445	0	445
ROSAIRE	445	0	445
TEAM AUTO	445	0	445
BANQUET DES CLASSES	376	0	376
CEL	376	0	376
VIVRE A L'HEXAGONE	376	0	376
AMIS DU MUSEE	0	360	360
O.A	354	0	354
AMIS BIBLIOTHEQUE	0	310	310
ALPE	0	270	270
ANCIENS COMBATTANTS	0	120	120
CHORALE LA PASTORALE	0	85	85
Association Laïque	inclus Pergaud	60	60
ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
ADMR	0	1500	1500
Ass. Cantonales Comice	445	70	515
Rétina France	376	85	461
Semons l'Espoir	0	150	150
La Croix Rouge	0	150	150
AUTRES			
ONF	1781	0	1781
Groupama	445	0	445
IME EVEIL	445	0	445

11) Ouverture salle communale

Ouverture des salles communales : Le conseil autorise les associations à accéder de nouveau aux équipements sportifs. Au préalable, charge aux présidents de club de faire valider par la mairie un protocole d'utilisation qui respectera les préconisations gouvernementale. Les sports collectifs et de combats restent interdits ainsi que le regroupement de plus de 10 personnes.

Accord à l'unanimité

12) Rectificatif parcelle

Rectificatif sur la dénomination de la parcelle ZI 143 concernant une servitude de passage sur les délibérations en date du 17 mai 2019 et du 28 février 2020.

Accord à l'unanimité

13) Informations et questions diverses

- Terrain de football : Le résultat n'est toujours pas satisfaisant. Une intervention est prévue le 8 juin.
- Réception réfection Centre Bourg 2 juin 2020 : La levée des réserves est prévue pour fin juillet
Merci aux entreprises pour le travail réalisé.
- La salle des fêtes est réservée au périscolaire jusqu'au 2 juillet 2020 pour répondre à la problématique de distanciation physique.
- Pour assurer la sécurité des piétons, nous rappelons qu'il est interdit de stationner sur le trottoir devant la boulangerie CUENOT. Il a été convenu entre la municipalité et le commerçant de retirer les gabions. L'usage du trottoir comme stationnement "minute" sera toléré pour les personnes pouvant justifier d'un macaron handicapé et sera donc exceptionnel. La boulangerie CUENOT et la municipalité vous remercient d'utiliser dorénavant et exclusivement les places de stationnements prévus à cet effet. En cas de non-respect par les usagers automobilistes des aires piétonnes, nous serons dans l'obligation de condamner le passage définitivement.
- Dans le contexte du COVID et l'interdiction d'épandre les boues de la station d'épuration, une solution alternative a été trouvée avec la station de Pontarlier.
- 2600 masques ont été distribués aux habitants.

Merci de respecter les horaires ci-dessous pour vos travaux de bricolage et jardinage :

Du lundi au vendredi : 08h30 / 12h00 – 14h00 / 19h30

Les samedis : 09h00 / 12h00 – 15h00 – 19h30

Les dimanches et jours fériés : 10h00 / 12h00



Dépistage des cancers cutanés :
Consultations dédiées gratuites du
15 au 20 juin 2020
sur rendez-vous au 03.81.49.50.31

Le musée du cheval comtois et de la forêt à Levier propose un **emploi d'agent d'accueil** à partir du 14 juillet pour une durée approximative de 5 semaines (150 heures). Les missions principales seront d'accueillir, d'orienter, de renseigner les visiteurs, de faire la promotion du musée et d'assurer des visites, le nettoyage et la désinfection selon les conditions en vigueur.

Pour postuler il faut avoir 18 ans minimum et envoyer un CV et une lettre de motivation par email au musee.levier@wanadoo.fr ou déposer la candidature en mairie pour le musée.

A partir du 15 juin 2020 : accès aux déchèteries
Frasne • Gilley • Levier • Saint Gorgan Main • Maisons du Bois Lièvrement

du lundi au vendredi : sans rendez-vous
Déchèteries ouvertes aux horaires habituels

samedi : avec rendez-vous
Prise de RDV sur www.smcom.fr ou au 03 81 46 27 00

Pour garantir la sécurité de tous, quelques consignes à respecter :

- Trier ses déchets par catégories (bois, cartons, etc)
- 1 personne par véhicule sauf si objet lourd
- Nombre limité de véhicules dans la déchèterie
- Port d'un masque anti postillons recommandé (non fourni)
- Respect des gestes barrières

WWW.SMCOM.FR

A partir du mardi 16 juin,
La bibliothèque ouvre ses portes sur rendez-vous **UNIQUEMENT !**

Merci de contacter Fabienne le matin de 09h00 à 12h00 au 03.81.89.58.73 pour prendre rendez-vous le :
mardi, mercredi ou vendredi de 14h30 à 18h30.

Une seule personne par famille
Port du masque obligatoire